LexisNexis®

Case Law Analytics®

Cas pratique

Droit Social

Quelles indemnités provisionner en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Le contexte

Une entreprise a licencié pour **motif personnel** un salarié cadre qui avait une ancienneté de plus de 15 ans et dont le salaire était de 3 000 €/mois.

Elle a été condamnée, en première instance, à lui payer une indemnité pour **licenciement sans cause réelle et sérieuse**.

Elle s'interroge sur :

- l'opportunité d'**interjeter appel** ;
- la façon dont elle devrait **se positionner** si le salarié interjetait appel.

Dans le cadre de son étude de la provision du risque, elle souhaite connaître le **pourcentage de risque de payer une indemnité supérieure à celle prononcée en 1ère instance mais également évaluer, au plus proche, le montant à provisionner.**

1 L'évaluation du risque

L'entreprise cherche à déterminer les critères susceptibles d'**influer sur la décision du juge** lorsqu'il va déterminer le montant de l'indemnité.

Elle consulte **Case Law Analytics**, l'IA qui simule les décisions de justice.

Elle saisit les informations clients.

Cette solution donne au praticien la possibilité de disposer d'un laboratoire virtuel personnalisé, où la machine **simule le raisonnement des juges** grâce à des formules mathématiques. Ces modèles intègrent l'aléa pour modéliser la façon dont les magistrats raisonnent et donner une probabilité sur les issues possibles du dossier.

> « Case Law Analytics permet de simuler le passage d'un dossier 100 fois devant une même juridiction en utilisant la force de l'IA. »

2 L'analyse des décisions de justice

En filtrant la jurisprudence avec les critères qu'il juge pertinents, l'utilisateur peut retrouver les **décisions similaires à son cas d'espèce** et évaluer ses risques grâce à une **meilleure compréhension du raisonnement** du juge.

Il peut ainsi prendre une décision avisée et choisir ou non d'interjeter appel sur la base d'éléments objectifs.

3 La restitution

L'entreprise est satisfaite :

- elle peut **évaluer précisément son risque** et le provisionner en cas d'appel ;
- elle peut être **guidée dans sa prise de décision** de ne pas interjeter appel ;
- elle peut **générer un rapport** pour compiler les résultats et les communiquer à des tiers.

Quels bénéfices ?

Sans Case Law Analytics :

- abondance de **sources** et de **barèmes** pouvant diluer les résultats ;
- absence de fiabilité dans les résultats obtenus **sans garantie d'un contrôle humain** d'un expert du contentieux ;
- incertitude des **risques financiers encourus** en l'absence de possibilité de provisionner son risque sur la base d'éléments objectifs.

Avec Case Law Analytics :

- **alliance de l'IA et d'une expertise juridique humaine** qui permet à l'entreprise d'**analyser instantanément les éléments de son dossier** et d'obtenir très rapidement des résultats fiables ;
- possibilité d'**éditer en un clic un rapport** que l'on peut communiquer facilement à des tiers ;
- **élaboration d'une stratégie avec efficience** tout en préservant les intérêts, en termes d'image de marque ;
- meilleure maîtrise des risques financiers et de la possibilité de **provisionner le risque** pour l'entreprise.

Un cas de licenciement ?

Découvrez Case Law Analytics

CASE LAW ANALYTICS

552 029 431 RCS Paris - 10/2024 - 24ALLSV077-1